

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 07 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MDJ - TERRE DE JEUX 2024
60 - 07/09/2023

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1^{ère} adjointe, présente une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € formulée au titre de terre de jeux 2024 par l'association maison des jeunes de Chapareillan « MDJ » pour l'organisation de tournois de sports et la retransmission de deux événements sportifs en octobre et novembre 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'association MDJ une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation de tournois de sports et la retransmission de deux événements sportifs en octobre et novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le **13 SEP. 2023**

ID : 038-213800758-20230913-DE_07_09_23_60-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **13 SEP. 2023**